

## DES CONTRATS DE VILLE NOUVELLE GÉNÉRATION POUR GAILLAC ET GRAULHET

*Le 17 juillet 2015, la communauté de communes Tarn & Dadou et les communes de Gaillac et Graulhet ont signé avec Thierry Gentilhomme, Préfet du Tarn, les contrats de ville nouvelle génération 2015 – 2020.*

Dans le cadre des contrats de ville nouvelle génération 2015-2020, la communauté de communes Tarn & Dadou et les communes de Gaillac et Graulhet ont entrepris, avec les services de l'État, une démarche conjointe d'élaboration.

Dès septembre 2014, la collaboration entre les services des villes de Gaillac, de Graulhet, de Tarn & Dadou, de l'État et de l'ensemble des partenaires a abouti à la définition des axes forts des contrats de ville sur les deux communes. Le bilan des précédents contrats (dits contrats urbains de cohésion sociale), partagé avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs, a permis de dégager les enjeux, les orientations, les partenariats pour la période 2015-2020.

### **Des contrats de ville construits autour de trois piliers...**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a défini trois piliers d'intervention : la cohésion sociale, le cadre de vie / renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi. Pour chaque thématique, le comité de pilotage a réalisé un diagnostic et défini des objectifs déclinés en plans d'actions annuels pour les deux communes.

Le contrat de ville est signé à titre principal par les deux communes. La communauté de communes en est également signataire pour mettre en œuvre sur les quartiers prioritaires les actions relevant de ses compétences propres (petite enfance, habitat,...).

### **... et deux quartiers prioritaires**

Sur le territoire de Tarn & Dadou, deux quartiers prioritaires ont été validés par le Commissariat général à l'égalité des territoires. Il s'agit du quartier de Lentajou-Catalanis à Gaillac et du quartier de Crins-En Gach à Graulhet.

Les contrats de ville s'inscrivent dans une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. L'objectif est d'assurer l'égalité entre les territoires et de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines.